ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 31367

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le projet de taxation du vin, actuellement en discussion. En effet, un rapport en cours de rédaction par la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale du Sénat étudie l'efficacité de la fiscalité sur les comportements en matière de santé publique. Durant les travaux, il a été à de nombreuses reprises évoqué la possibilité d'une taxation supplémentaire de l'alcool pur et des vins de l'ordre de 5 à 20 centimes d'euro par bouteille de vin, la taxe étant basée sur le degré d'alcool pur. Cette proposition est formulée afin de réduire la consommation dans un but de santé publique et de lutter contre l'alcoolisme. Or la consommation de vin ne cesse de baisser en France où elle a été divisée par deux en vingt ans. De plus, la filière vitivinicole contribue au rayonnement de la France à l'international et le vin a été reconnu bien culturel national par l'ONU. Cette filière est un secteur économique primordial pour 66 régions dont la région Provence-Alpes-Côte d'azur. L'ensemble de ce secteur représente environ 500 000 emplois et 87 000 exploitations à taille humaine. Enfin, la fiscalité dite « comportementale » en matière de consommation de vin n'a pas permis d'enrayer les phénomènes d'alcoolisation massive des jeunes dans les pays de l'Europe du nord où elle est déjà appliquée. C'est pourquoi il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, des projets de réforme poursuivant un objectif de santé publique concernant le tabac, les huiles alimentaires, les bières, ainsi que les boissons sucrées et énergisantes ont suscité de nombreux débats et réactions sur les niveaux et les modalités des taxations applicables. Dans ce contexte, la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale du Sénat élabore pour juillet 2013 un rapport consacré à la fiscalité comportementale, visant à évaluer la pertinence et l'efficacité du recours à la fiscalité pour influencer les comportements jugés à risque en matière de santé publique. Les rapporteurs ont rappelé le 21 mai 2013 dans un communiqué qu'aucune position n'était arrêtée concernant les perspectives d'évolution des taxes sur les alcools en général et de la fiscalité applicable aux vins tranquilles en particulier, contrairement à ce que pouvaient laisser entendre certains articles de presse. A ce stade, la mission analyse la situation fiscale des différents alcools et d'autres produits et a auditionné les représentants de vins et société, de la fédération française des spiritueux et les brasseurs de France pour recueillir leurs avis et propositions. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est défavorable au renchérissement de la fiscalité sur les vins et les produits vitivinicoles et, en tout état de cause, n'a pas été saisi d'un projet de nouvelle taxation.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vitel
Circonscription : Var (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31367

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE31367

Rubrique : Contributions indirectes
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2013, page 7044
Réponse publiée au JO le : 30 juillet 2013, page 8173